

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2010-32 du 16 novembre 2010 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSO1031033S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2010-05 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de Mme Anne DECRESSAC aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui, de l'Établissement français du sang à compter du 15 mars 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Anne DECRESSAC, directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui, de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 17 au 21 novembre 2010 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 16 novembre 2010.

Le président,
PR. G. TOBELEM